



Prades, le 2 mai 2024

**M. Francis SAVY, Président**  
**Communauté de Communes**  
**Pyrénées Audoises**  
1, Avenue François MITTERAND  
11500 QUILLAN

**Objet : Réponse au courrier du 10/04/2024**

Réf: JLJ/SP/JL

Contact: [lubrano.jerome@ccconflent.fr](mailto:lubrano.jerome@ccconflent.fr)

Tél: 04.68.05.50.54

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier notifiant la modification simplifiée n°4 du PLUi-H valant SCOT de votre communauté de communes, intégrant dans son rapport de présentation, une étude discontinuité 'Loi Montagne', justifiant la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au sol.

Après lecture et analyse du document transmis, ce dossier n'appelle pas de remarque ou observation particulières de la part de la Communauté de Communes Conflent Canigó.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Jean-Louis JALLAT

